



CC des Hauts du Perche (Siren : 200068856)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Longny les Villages
Arrondissement	Mortagne-au-Perche
Département	Orne
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	23/11/2016
Date d'effet	01/01/2017

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Accord local
Nom du président	M. Guy MONHEE

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	2 rue du Vieux Moulin
Numéro et libellé dans la voie	Longny au Perche
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	61290 Longny les Villages
Téléphone	
Fax	
Courriel	
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	oui
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	8 520
-----------------------------	-------

Densité moyenne 21,84

Périmètre

Nombre total de communes membres : 10

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
61	Beaulieu (216100347)	218
61	Bizou (216100461)	132
61	Charencey (200076412)	838
61	La Ventrouze (216105007)	126
61	Le Mage (216102426)	240
61	Le Pas-Saint-l'Homer (216103234)	141
61	Les Menus (216102749)	240
61	L'Hôme-Chamondot (216102061)	268
61	Longny les Villages (200058980)	3 078
61	Tourouvre au Perche (200060622)	3 239

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 28

Compétences exercées par le groupement
Production, distribution d'énergie
- Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie (MDE) <i>Soutien aux actions de la maîtrise d'énergie et prise en compte de la mise en ?uvre de toutes les énergies renouvelables.</i>
Environnement et cadre de vie
- Assainissement collectif <i>en matière d'assainissement collectif : conforme à l'arrêté préfectoral du 23.11.2016 portant création de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre issu de la fusion de la communauté de communes du Pays de Longny au Perche et de la communauté de communes du Haut Perche. en matière d'eaux pluviales : la gestion des réseaux d'eaux pluviales</i>
- Assainissement non collectif <i>en matière d'assainissement non collectif : la communauté de communes est compétente pour l'étude d'un schéma d'assainissement des eaux usées, pour le contrôle des dispositifs d'assainissement non collectif et pour la coordination et le pilotage des travaux d'assainissement.</i>
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)
- Autres actions environnementales
Sanitaires et social
- Aide sociale facultative
- Action sociale <i>- La gestion de la crèche halte-garderie "Baby-Perche" située à Longny au Perche, commune déléguée de Longny Les Villages et la gestion de crèche halte-garderie « les premiers pas » à Tourouvre, commune déléguée de Tourouvre au Perche.</i>
- Centre intercommunal d'action sociale (CIAS)

- La gestion de l'aide sociale légale par la centre intercommunal d'action sociale et la prise en charge du contingent départemental. - Le portage de repas aux personnes âgées ou aux personnes à mobilité réduite, - l'étude et la mise en place d'un service de transport collectif, de transport à la demande. La communauté de communes confie la responsabilité de l'exercice de cette compétence dans son intégralité au centre intercommunal d'action sociale des Hauts du Perche.

Politique de la ville / Prévention de la délinquance

- Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'actions

Développement et aménagement économique

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale,

Développement et aménagement social et culturel

- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs

- L'étude et la réalisation d'équipements sportifs et culturels à créer, la constructions et l'aménagement d'équipements existants ou nouveaux, à vocation culturelle, touristique de loisirs et sportifs (musée, médiathèque, signalisation des éléments du patrimoine...). - Les équipements culturels, sociaux structurants, - La construction, l'aménagement, la réhabilitation, l'investissement et le fonctionnement des bibliothèques ou médiathèques sur le territoire.

- Construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements de l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire. Les dépenses de fonctionnement et d'investissement des écoles publiques pré-élémentaires et élémentaires de son territoire y compris les cantines scolaires. La compétence scolaire est scindée en deux compétences : - la compétence « bâtiments scolaires » : construction, reconstruction, grosses réparations, entretien courant, maintenance - la compétence « service des écoles » : acquisition du mobilier et des fournitures ainsi que le recrutement et la gestion des personnels de service.

- Activités péri-scolaires

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

- Schéma de secteur

- Plans locaux d'urbanisme

Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie

Dépenses d'investissement et de fonctionnement relatives aux voies communales. Le transfert porte sur l'intégralité de l'emprise de la voie, constituée non seulement de la chaussée mais aussi de ses dépendances. Ces dernières comprennent les éléments accessoires nécessaires ou indispensables au soutien ou à la protection desdites voies publiques. - Mise en place des fossés et des tranchées drainantes, les busages. - Entretien des espaces verts des zones d'activités communautaires - les VRD qui relèvent des compétences de la Communauté de communes liés à la construction de logements sociaux. - la signalisation permanente routière (verticale et horizontale) - les effacements de réseaux France Telecom - l'éclairage public dès lors qu'il est nécessaire et indispensable à l'exploitation de la voirie, la communauté de communes doit, sur les voiries d'intérêt communautaire, en assurer la pose et l'entretien. Par dérogation à l'article L1321-2 du CGCT, les communes membres conservent la partie de la compétence relative aux travaux de maintenance sur le réseau d'éclairage public mis à disposition et dont elles sont propriétaires.

- Signalisation

- Parcs de stationnement

Développement touristique

- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme

Logement et habitat

- Programme local de l'habitat

L'acquisition et la réhabilitation d'immeubles à usage locatif, la construction de logements neufs sous condition d'approbation d'un programme annuel de réalisation. La possibilité de garantir les emprunts des organismes logeurs, société HLM pour les constructions ou réhabilitations réalisées dans les communes membres de la communauté de

<i>communes.</i>
- Politique du logement social
- Action et aide financière en faveur du logement social
- Amélioration du parc immobilier bâti
<i>Amélioration de l'habitat. Coordination des procédures d'aide et d'accès à l'habitat. Mise en place d'un système d'aide à la réhabilitation de l'habitat.</i>
Infrastructures
- Eclairage public
Autres
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- Autres

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
61	PETR du Pays du Perche Ornais (200052538)		47 835
27	SM d'aménagement de la vallée d'Avre (252702402)	SM fermé	72 267
61	SMIRTOM de la région de L'Aigle (256102179)	SM fermé	31 251
61	SIRTOM du Perche Ornais (256102153)	SM fermé	38 949

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2019 - millésimée 2016)